

MAIRIE DE PARIS



Dossier de presse :

Paris, capitale du cinéma à l'ère du numérique
Conférence de presse du 21 Octobre 2010

Contact presse
Alix Vic Dupont
Service.presse@paris.fr
01 42 76 49 61

- **Introduction**
- **Une politique cinématographique active et volontariste pour les salles indépendantes, principalement « Art et essai »**
- **La transition numérique des salles de cinémas parisiennes**
- **Liste des salles éligibles au plan de transition numérique**
- **Cartographie des salles de cinémas parisiennes**

Introduction

Paris, capitale du cinéma, entre dans l'ère numérique.

Christophe Girard, adjoint au maire de Paris chargé de la culture a présenté le plan d'aide à la numérisation des salles de cinéma parisiennes adopté par le Conseil de Paris en septembre dernier.

Le plan, échelonné sur 5 ans (de 2010 à 2014) représente une aide financière de plus de 2,1 millions d'euros. Il permettra à l'ensemble des salles de cinéma de la Capitale d'entrer dans l'ère numérique : 39 salles de cinéma « Art et essai » et indépendantes sont concernées soit 89 écrans.

Ce dispositif d'aide, élaboré en lien avec la Région Ile-de-France, complète les outils financiers développés par le marché et les pouvoirs publics (loi sur la transition numérique et mécanismes de soutien mis en place par le centre national du cinéma et de l'image animée CNC).

Sous l'impulsion de Bertrand Delanoë, la Ville de Paris accompagne depuis 2002 la mutation de l'exploitation cinématographique liée aux profondes transformations urbaines, tout en cherchant à préserver la diversité des salles de cinéma.

Ce soutien s'inscrit dans un paysage cinématographique parisien en pleine évolution:

- La construction de 4 nouvelles salles qui viennent étoffer le tissu parisien : le Louxor (10^e), Pathé Beaugrenelle (15^e), UGC Macdonald (19^e) et Ciné Lilas (20^e)
- La réouvertures et rénovations qui préservent la diversité cinématographique : le Nouveau Latina (4^e), le Cinéma La Clef (5^e), le Racine (6^e), le Brady (10^e), le Chaplin (15^e, ancien Saint Lambert).

Une politique cinématographique active et volontariste pour les salles indépendantes, principalement « Art et essai »

Paris , Capitale du cinéma

Paris dispose d'un des parcs de salles les plus importants au monde tant en termes quantitatifs (près de 400 écrans) qu'en termes qualitatifs (près de 90 écrans art et essai, des salles de répertoire, ..). Avec plus de 28 millions de spectateurs et près de 400 écrans, Paris est incontestablement la capitale du cinéma.

Paris dispose d'un écran pour 6000 habitants, à titre de comparaison Berlin est équipée d'un écran pour 12 000 habitants et Londres d'un écran pour 12 600 habitants.

Grâce à ce parc de salles et aux institutions cinématographiques telles que le Forum des Images (Mairie de Paris) ou la Cinémathèque française, Paris offre chaque semaine à ses habitants plus de 500 films différents.

Cette spécificité parisienne repose sur l'articulation d'une politique nationale de soutien aux salles de cinéma (fonds de soutien du Centre national du cinéma et de l'image animée CNC) et d'une politique municipale active et volontariste, mise en lumière, notamment par l'adoption du plan d'aide à la numérisation en septembre 2010.

Le soutien aux salles indépendantes et le maintien d'une diversité de l'offre cinématographique

A travers des subventions de trois types :

- des subventions de fonctionnement pour un montant annuel d'1 million d'euros
- des subventions d'investissement (modernisation) pour un montant annuel de 100 000 euros
- un plan d'aide à la transition numérique évalué à plus de 2,1 M euros sur 5 ans avec la répartition suivante : 1,4 M euros pour la Ville de Paris et 700 000 euros pour la Région Ile de France

Une fiscalité locale avantageuse visant à renforcer la situation exceptionnelle du parc parisien

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, l'exonération, dont les salles de cinéma bénéficiaient auparavant au titre de la Taxe Professionnelle, a été reconduite (votée en Conseil de Paris les 27 et 28 septembre 2010).

Cette nouvelle mesure fiscale prévoit que les salles classées art et essai réalisant peu d'entrées soient totalement exonérées de la nouvelle Contribution Economique Territoriale (CET), et que les autres salles bénéficient d'une exonération à hauteur de 33% sur la part

municipale de cette CET. A travers cette politique d'exonération, l'aide aux salles de cinéma est évaluée à 900 000 euros.

Une dynamique d'aménagement du territoire avec la construction de nouvelles salles de cinéma

Au cours de ces dernières années, trois projets exemplaires illustrent le volontarisme de la Ville de Paris en matière de politique cinématographique tout en traduisant la complémentarité entre initiative privée et action publique.

- La réhabilitation du cinéma le Louxor (3 salles, art et essai, 530 fauteuils) dont la ville assure les travaux. L'exploitation sera confiée à un opérateur privé au travers d'une délégation de service public. L'ouverture est prévue au premier semestre 2013.
- La construction d'un multiplexe « Art et essai » Porte des Lilas (CinéLilas, 7 salles, 1500 fauteuils). L'ouverture est prévue fin 2012.
- La construction à venir de l'UGC Macdonald (une quinzaine de salles et 2 800 fauteuils) dans un quartier en pleine rénovation, la ZAC Claude Bernard. L'ouverture est prévue à l'automne 2013.

Encourager la vie des salles par le soutien à des manifestations, événements et rendez-vous

Cette action fondamentale pour l'animation de ces salles prend plusieurs formes, notamment le soutien à des associations qui organisent de nombreux festivals, événements ou rendez-vous qui se déroulent dans les salles art et essai indépendantes.

Citons quelques exemples emblématiques qui illustrent un tissu associatif dense et varié :

- Le soutien à la diffusion en salles de films indépendants avec l'action de l'ACID, Association du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion.
- Le soutien à des programmes de réflexion critique comme le festival Images mouvementées (ATTAC) qui propose une programmation sur les enjeux contemporains au cinéma la Clef.
- Le soutien à des programmes dédiés au jeune public comme l'Enfance de l'art, développé par les cinémas indépendants parisiens qui réunit dans une dizaine de salles parisiennes, près de 18 000 spectateurs par an.

En outre, la Ville de Paris a mis en place deux festivals qui rayonnent dans les salles parisiennes : l'un est dédié au jeune public pendant les vacances de la Toussaint (Mon Premier Festival) et l'autre est destiné à tous les cinéphiles au début du mois de juillet (Paris Cinéma).

Les dispositifs d'éducation au cinéma font venir 55 000 jeunes parisiens avec leurs enseignants dans les salles de cinéma. (Mon 1^{er} Cinéma pour les tout petits, Ecole au cinéma pour les primaires et Collège au cinéma pour les collégiens)

La transition numérique des salles de cinéma parisiennes : enjeux et plan d'action de la Ville de Paris

« Comme toute évolution technologique, la mutation numérique des salles de cinéma constitue à la fois un risque et une opportunité » **Christophe Girard,**

Qu'est-ce que la transition numérique des salles de cinéma ?

Les salles de cinéma sont en train de connaître, après la naissance des multiplexes, la plus grande mutation depuis leur naissance, la modification des techniques de projection. Désormais la projection d'un film en numérique (fichier informatique) est de qualité égale ou supérieure (pas de dégradation) à un film en argentique (35mm). Cette mutation est désormais une réalité puisque plus de 1000 écrans seront équipés en numérique en France à la fin de l'année 2010.

La salle numérique de demain c'est, la multi-programmation, les mêmes films en vo ou sous-titrés en fonction des horaires, des films en 3 D (avec des lunettes spéciales), le développement du hors film (sport et spectacles culturels en direct ou en différé), la réception des films (fichiers informatiques) par satellite, par câble ou ADSL, la possibilité d'intégrer dans le fichier du film le sous-titrage pour les sourds et malentendants et l'audio description pour les mal voyants, ...

Ce changement technologique réduit considérablement le coût de la copie (à la charge des distributeurs de films) et offre de nouvelles opportunités aux exploitants (amélioration de la qualité de la projection, 3 D, nouvelles opportunités de programmation, modification de l'organisation des cabines et du personnel, réduction des coûts de transport des copies, ...) mais exige de ces derniers trois types de dépenses d'investissements : des travaux d'adaptation des cabines de projection (nouveaux hublots, extraction d'air, aménagement, câblage, ..), des coûts d'acquisition du matériel de projection (projecteur, serveur), des coûts d'acquisition du matériel de réception et de stockage des films (library).

Afin de financer ces coûts, la filière cinématographique a mis en place un modèle économique (VPF, virtual print fee ou contribution distributeur) au sein duquel les distributeurs financent en partie l'équipement des exploitants grâce aux gains qu'ils effectueront sur le tirage de copies pour les films sortant en première exclusivité.

L'enjeu pour les salles indépendantes parisiennes

Les grands circuits (Europalaces, UGC et MK2) savent ou sauront gérer la transition,

- Europalaces (salles Pathé et Gaumont) et MK2 ont déjà entrepris l'équipement de l'ensemble de leurs salles parisiennes
- UGC en a donné le coup d'envoi en mars 2010 et devrait avoir l'ensemble de ses établissements équipés avant la fin de l'année.

Si les salles indépendantes, et en particulier celles qui programment des films en première exclusivité, ne mènent pas à bien cette transition numérique elles risquent de se voir privées à terme de l'accès aux films et de passer à côté des dividendes de la transition numérique. Quant aux salles de continuation et de répertoire, même si l'enjeu de la transition est moins déterminant à court terme, la numérisation à venir des catalogues de films peut à la fois les faire disparaître et les empêcher de disposer d'un véritable outil de redynamisation de leur programmation.

Or les salles de cinéma indépendantes parisiennes ne disposent pas des capacités d'investissement leur permettant de mener à bien cette transition.

Le Plan de la Mairie de Paris et son articulation avec les dispositifs nationaux (CNC) et avec la Région Ile de France.

Le plan de la Mairie de Paris en matière de transition numérique des salles de cinéma s'inscrit dans le cadre de sa politique de soutien aux salles indépendantes et repose sur deux articulations : l'une au niveau national avec les dispositifs mis en place avec le CNC (Centre National de la Cinématographie), l'autre au niveau local avec une action conjointe et coordonnée ville-région.

En effet, le coût de la transition numérique des salles indépendantes parisiennes (39 salles et 89 écrans), en particulier « Art et essai », est estimé à plus de 6 M euros. Un tel montant ne peut être supporté par une seule collectivité territoriale et ce d'autant que le CNC au niveau national dispose des ressources financières (compte de soutien) pour accompagner cette transition et que la Région intervient déjà ponctuellement dans le soutien des salles parisiennes en terme d'équipement.

Le plan de soutien du CNC articule une dimension législative confortant et régulant le principe du VPF avec une dimension subvention aux salles ne rentrant pas dans le modèle développé par les acteurs économiques.

Le plan de la Mairie de Paris élaboré en relation avec la Région Ile de France s'inscrit dans le cadre défini par le CNC (il reprend ainsi ses plafonds financiers) et s'adapte à la spécificité de l'exploitation indépendante parisienne.

Le périmètre des salles soutenues (annexe 1)

- les salles classées art et essai indépendantes (n'appartenant pas à une entreprises d'exploitation cinématographique disposant de plus de 50 écrans)
- les salles non classées art et essai mono-écran réalisant moins de 7 500 entrées hebdomadaires
-
- les salles non classées art et essai multi-écrans, réalisant moins de 7 500 entrées hebdomadaires, appartenant à une entreprise d'exploitation cinématographique gérant majoritairement des salles art et essai dans Paris

Ce périmètre permet de couvrir l'ensemble de l'exploitation parisienne indépendante, les salles classées art et essai ainsi que les salles non classées art et essai qui jouent un rôle important de proximité.

Les Dépenses

Elles reprennent la définition du CNC en excluant les extensions de garantie pour l'ensemble des matériels et frais financiers liés à ces investissements qui devront être financés sur les fonds propres des exploitants.

Le plafond des dépenses éligibles est le même que celui déterminé par le CNC, 74 000 euros par écran pour l'équipement numérique et 10 000 euros par établissement pour les travaux cabine.

Calcul du soutien financier de la Mairie de Paris et de la Région Ile de France

Il ne peut dépasser 30% du montant total de l'investissement en cumulant les aides de la Ville et de la Région.

La répartition ville région

La clef de répartition du soutien financier apporté aux salles parisiennes par la Ville de Paris et la Région est la suivante : 67% Ville de Paris et 33% Région Ile de France, à l'exception de trois établissements qui seront soutenus exclusivement par la Ville de Paris : les 5 Caumartin, le Majestic Passy et le Max Linder.

Les conditions de l'accès au soutien et l'instruction des dossiers de demande de subvention

Les salles devront présenter à la Ville de Paris, un dossier de demande de subvention présentant leur plan d'équipement numérique (devis travaux et équipement, plan de financement, plan d'action culturelle).

Liste des salles

- **3 Luxembourg**, 67 rue Monsieur le Prince, Paris 6^e : 3 écrans
- **5 Caumartin**, 101 rue Saint-Lazare, Paris 9^e : 5 écrans
- **7 Parnassiens**, 98 bd Montparnasse, Paris 14^e : 7 écrans
- **Accatone**, 20 rue Cujas, Paris 5^e : 1 écran
- **Action Christine**, 4 rue Christine, Paris 6^e : 2 écrans
- **Action Ecoles**, 23 rue des Ecoles, Paris 5^e : 2 écrans
- **Balzac**, 1 rue Balzac, Paris 8^e : 3 écrans
- **Bastille**, 5 rue du Faubourg Saint-Antoine, Paris 11^e : 3 écrans
- **Brady**, 39 bd de Strasbourg, Paris 10^e : 2 écrans
- **Champo**, 51 rue des Ecoles, Paris 5^e : 2 écrans
- **Cinéma des Cinéastes**, 7 avenue de Clichy, Paris 17^e : 3 écrans
- **Cinéma du Panthéon**, 13 rue Victor Cousin, Paris 5^e : 1 écran
- **Denfert**, 24 place Denfert-Rochereau, Paris 14^e : 1 écran
- **Epée de Bois**, 100 rue Mouffetard, Paris 5^e : 2 écrans
- **Escurial**, 11 bd de Port-Royal, Paris 13^e : 2 écrans
- **Espace Saint Michel**, 7 place Saint-Michel, Paris 5^e : 2 écrans
- **Filmothèque du Quartier Latin**, 9 rue Champollion, Paris 5^e : 2 écrans
- **Grand Action**, 5 rue des Ecoles, Paris 5^e : 2 écrans
- **L'Archipel**, 17 bd de Strasbourg, Paris 10^e : 2 écrans
- **L'Arlequin**, 76 rue de Rennes, Paris 6^e : 3 écrans
- **La Clé**, 29 rue Daubenton, Paris 5^e : 2 écrans
- **Le Lincoln**, 14 rue Lincoln, Paris 8^e : 3 écrans
- **Le Nouveau Latina**, 20 rue du Temple, Paris 4^e : 2 écrans
- **L'Entrepôt**, 7 rue Francis de Pressensé, Paris 14^e : 3 écrans
- **Lucernaire Forum**, 53 rue Notre-Dame-des-Champs, Paris 6^e : 3 écrans
- **Mac Mahon**, 5 avenue Mac Mahon, Paris 17^e : 1 écran
- **Majestic Bastille**, 4 bd Richard Lenoir, Paris 11^e : 2 écrans
- **Majestic Passy**, 18 rue de Passy, Paris 16^e : 3 écrans
- **Max Linder**, 24 bd Poissonnière, Paris 9^e : 1 écran
- **Pagode**, 57 rue de Babylone, Paris 7^e : 2 écrans
- **Racine**, 6 rue de l'Ecole de Médecine, Paris 6^e : 1 écran
- **Reflet Médicis**, 3 rue Champollion, Paris 5^e : 3 écrans
- **Saint André des Arts**, 30 rue Saint-André-des-Arts, Paris 6^e : 3 écrans
- **Le Chaplin (Saint Lambert)**, 6 rue Pécelet, Paris 15^e : 3 écrans
- **Saint Lazare Pasquier**, 44 rue Pasquier, Paris 8^e : 3 écrans
- **Saint Germain des Prés**, Place Saint-Germain-des-Prés, Paris 6^e : 1 écran
- **Studio 28**, 10 rue Tholozé, Paris 18^e : 1 écran
- **Studio des Ursulines**, 10 rue des Ursulines, Paris 5^e : 1 écran
- **Studio Galande**, 42 rue Galande, Paris 5^e : 1 écran